



Saint-Loup-Lamairé, le 4 août 2022

**Compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du SAGE Thouet**  
**Le 03/08/2022 à la salle des fêtes de Saint-Loup-Lamairé**

Personnes présentes :

*Membres du Bureau de la CLE :*

**Olivier CUBAUD**, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Éric MOUSSERION**, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1<sup>ère</sup> Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Olivier FOUILLET**, Conseil Départemental des Deux-Sèvres  
**Pascal OLIVIER**, Communauté de communes Val de Gâtine  
**Armel SALES**, Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**Jean THARRAULT**, Association Sauvegarde de l'Anjou  
**Claire GAGNEUX**, Agence de l'eau Loire-Bretagne  
**Laurence LACOUTURE**, DREAL Nouvelle-Aquitaine  
**Lionel CHARTIER**, DDT des Deux-Sèvres

*Autres participants :*

**Géraldine LEMARCHANT**, DDT de la Vienne  
**Flavie THOMAS**, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet  
**Jocelyn ADAM**, Technicien SAGE Thouet  
**Pierre PÉAUD**, Animateur SAGE Thouet

Personnes excusées/absentes :

**Bruno LEFEBVRE**, Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2<sup>nd</sup> Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Jocelyne MARTIN**, Conseil Départemental du Maine-et-Loire  
**Bruno BILLEROT**, SPL des Eaux du Cébron  
**Germain GIROUARD**, Syndicat Mixte de la Vallée de la Dive  
**Sébastien ROCHARD**, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine  
**Brigitte BONNISSEAU**, Syndicat des Forestiers Privés des Deux-Sèvres  
**Gaëtan GOTANEGRE**, Office Français de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion du Bureau de la CLE du SAGE Thouet. Il annonce l'ordre du jour de la séance, à savoir :

- 1. Étude HMUC : objet, calendrier, méthode, cahier des charges, ...**
- 2. Consultation SAGE : synthèse des retours**
- 3. Gouvernance SAGE : portage du SAGE**
- 4. Préparation prochaine séance de la CLE**
- 5. Informations et questions diverses**

*La présentation du Bureau de la CLE est jointe au présent compte rendu.*

### **1. Étude HMUC : objet, calendrier, méthode, cahier des charges, ...**

Les membres de la CLE ont identifié comme prioritaire, au travers du projet de SAGE, la réalisation d'une étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) à l'échelle du bassin du Thouet. Cette étude devant permettre d'améliorer les connaissances, d'évaluer la ressource en eau disponible et de proposer des indicateurs et objectifs de gestion en vue d'atteindre un équilibre entre les besoins en eau et le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques, nécessaire à l'atteinte des objectifs de bon état au titre de la DCE.

Comme annoncé lors de la dernière CLE, le bassin du Thouet a été retenu dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), lancé par l'État et l'Agence de l'eau, pour la réalisation d'étude « HMUC » permettant un financement à 100% des dépenses entre fin 2022 et début octobre 2024. Il est précisé que ce type d'étude est long et complexe et qu'après octobre 2024, l'Agence de l'eau accompagnerait le financement à hauteur de 70% (80% avec les autres partenaires ?).

Dans ce cadre, un projet de cahier des charges (CCTP) pour le recrutement d'un bureau d'études a été rédigé et adressé aux membres du Bureau en amont de la séance. Il est proposé aux membres du Bureau d'analyser cette première version de travail pour avis avant de la partager avec les membres de la CLE et les partenaires du SAGE. Le CCTP final devant être validé par la CLE fin septembre.

Après un rappel sur la gestion quantitative durable de la ressource en eau et les paramètres à considérer dans une analyse « HMUC », il est procédé à la lecture du CCTP.

La présente étude sera décomposée en 3 phases :

- Phase 1 : Synthèse et actualisation de l'état des lieux du territoire selon les volets H.M.U.C.
- Phase 2 : Diagnostic / Croisement des 4 volets et propositions d'objectifs et indicateurs
- Phase 3 : Propositions de Débits d'Objectif d'Étiage et volumes prélevables et préconisations pour un plan d'actions

Pour des raisons d'instruction administrative, liées à l'AMI, le marché est composé d'une tranche ferme comprenant les phases 1 et 2 et d'une tranche optionnelle comprenant la phase 3.

M. OLIVIER s'interroge sur cet affichage pouvant laisser sous-entendre que la phase 3 pourrait ne pas être engagée.

Pour lever cette incertitude, il sera rappelé dans l'article 2 « Objet de la consultation » la volonté de la CLE de réaliser l'intégralité de la prestation qui est jugée prioritaire pour le bassin.

M. CUBAUD se questionne sur la capacité des bureaux d'études à avoir toutes les compétences pour réaliser cette analyse.

M. CHARTIER complète en demandant si cette étude peut se faire en moins de 2 ans.

Il est répondu que le prestataire devra composer une équipe pluridisciplinaire pour répondre à tous les volets de la prestation. Sur la durée de l'étude, au vu des expériences de SAGE voisins, faire cette analyse complète en moins de 2 ans semble très optimiste. Un délai de 3 ans a été inscrit dans le projet de SAGE. De plus, cette étude comporte un volet « politique » très important, il sera donc nécessaire de prendre le temps de la concertation et du partage avec les membres de la CLE et les partenaires.

Le contenu attendu des différentes phases est détaillé.

Sur le volet « Milieux », M. SALES demande que les données des Plans Départementaux de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) des Fédérations de pêche puissent être prises en compte. Cette demande sera intégrée.

M. FOUILLET indique que la thématique « plan d'eau » est importante, particulièrement sur le bassin du Cébron et son enjeu AEP.

Sur le volet « Usages », M. THARRAULT propose que les informations sur les prélèvements pour l'irrigation agricole puissent être rattachées aux types de cultures irriguées.

M. FOUILLET rappelle que les pratiques agricoles ont évolué ces dernières années. L'analyse pluriannuelle des usages permettra de mettre en avant ces évolutions.

M<sup>me</sup> LACOUTURE précise que pour l'analyse des prélèvements il est important de distinguer les volumes réellement prélevés des volumes consommés.

Sur la phase 3 « Propositions de Débits d'Objectif d'Étiage et volumes prélevables et préconisations pour un plan d'actions », après échanges, le Bureau propose de compléter cette partie en demandant au prestataire de proposer des objectifs de gestion conjoncturelle de crise en plus de l'analyse des DOE/DOEc et des volumes prélevables.

M. CHARTIER relève qu'il y a une attente forte sur la définition de DOEc (Débits d'Objectif d'Étiage complémentaires) sur les affluents du Thouet.

M<sup>me</sup> GAGNEUX précise que la proposition de nouveaux objectifs de gestion doit viser à sortir d'une situation de crise chronique que l'on a sur le bassin.

Pour le suivi de cette étude, différentes instances seront mises en place. En plus du Bureau de la CLE et de la CLE, un comité technique sera créé, voire un comité technique restreint. Il est précisé que ce comité devra rester une instance de travail « technique ». Les décisions et validations seront prises par le Bureau et la CLE.

La composition du comité technique reste à définir. Les structures du bassin seront invitées à intégrer ce comité pour celles qui veulent s'engager dans ce travail.

M<sup>me</sup> LEMARCHANT indique qu'il faudra bien préciser le rôle de chacune des instances.

Enfin des échanges portent sur le recrutement d'un chargé de mission « HMUC » qui aurait pour rôle d'effectuer certaines tâches en régie, en plus du travail du bureau d'études. Ce chargé de mission pourrait approfondir l'analyse de certaines thématiques spécifiques du bassin, recueillir des données complémentaires, faciliter l'appropriation de l'étude par les acteurs du bassin, ...

Le financement de ce poste pouvant être pris en charge dans le cadre de l'AMI dans le respect de l'enveloppe allouée pour le bassin du Thouet.

M<sup>me</sup> GAGNEUX insiste sur l'importance du recrutement d'un chargé de mission au vu de la tâche à accomplir et de la souplesse offerte par cette formule pour optimiser l'acquisition de connaissances.

M<sup>me</sup> LEMARCHANT complète en relevant que l'étude HMUC n'est pas une fin en soi. La présence d'un chargé de mission permettrait de suivre toute l'étude puis de poursuivre une fois celle-ci terminée.

Suite à l'analyse de ce cahier des charges, les remarques émises en séance seront intégrées et le CCTP complété. Cette nouvelle version de travail sera diffusée aux membres de la CLE et aux partenaires du SAGE pour avis, avec le compte rendu du Bureau.

Une version consolidée du CCTP sera ensuite soumise à la validation de la CLE lors de la prochaine séance (prévue le mercredi 28 septembre matin) et permettre ainsi de respecter le calendrier de l'AMI.

## ***2. Consultation SAGE : synthèse des retours***

Le projet de SAGE validé par la CLE le 15 février 2022 a été soumis à l'avis des assemblées au cours d'une consultation qui s'est déroulée du 7 mars au 7 juillet 2022.

218 instances ont été consultées par courrier et 38 avis ont été transmis. Pour mémoire, l'absence de réponse dans le délai de la consultation vaut avis favorable. Un point synthétique est fait sur les retours reçus (cf. présentation).

M. FOUILLET indique que le conseil municipal d'Airvault a délibéré début juillet mais ne retrouve pas mention de cet avis dans le tableau synthèse. La délibération sera demandée à la commune.

Un travail d'analyse des retours va être fait avec le bureau d'études ANTEA. Le bureau de la CLE se réunira début octobre pour statuer sur cette analyse et préparer la séance de la CLE actant ou non les modifications à apporter au SAGE.

Cette CLE validera également le lancement de la procédure d'enquête publique. Un premier cadrage sur l'organisation de la phase d'enquête publique a été demandé aux services de la Préfecture 79 (contenu du dossier, durée de l'enquête, affichage, publicité, ...). Au vu de l'organisation et des délais administratifs le lancement de l'enquête pourrait intervenir mi-décembre/début janvier 2023.

### **3. Gouvernance SAGE : portage du SAGE**

Les membres du Bureau sont informés qu'une réunion sur la gouvernance du bassin (SAGE, GEMA) s'est tenue le 5 juillet 2022. Au vu de l'impossibilité de création d'une structure de bassin au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et afin de s'assurer de la poursuite du portage du SAGE, une fois celui-ci approuvé par arrêté préfectoral, il a été proposé que le portage actuel « SMVT – CA Saumur Val de Loire » puisse se poursuivre sur une période transitoire pour permettre la mise en œuvre du SAGE.

Compte tenu des échanges lors de cette réunion, de nouvelles conventions vont être proposées aux EPCI-fp du bassin présentant des ajustements financiers en cohérence avec la mise en œuvre du SAGE.

L'année 2023 sera donc une année de transition avec la fin de l'élaboration du SAGE sur la première partie de l'année et le début de sa mise en œuvre sur la seconde partie de l'année.

M. CUBAUD indique qu'un retour sera fait auprès des EPCI courant septembre.

M<sup>me</sup> LEMARCHANT note la poursuite du portage du SAGE en phase de mise en œuvre mais s'interroge sur les évolutions quant à l'exercice de la compétence GEMA.

Il est répondu que lors de la réunion du 5 juillet, M. ALBERT, Président de la commission finance du comité de bassin Loire-Bretagne et Vice-Président de la Communauté de communes Parthenay-Gâtine, s'est proposé pour organiser une rencontre entre les Présidents des EPCI-fp afin d'échanger sur ce dossier et rechercher une solution.

### **4. Préparation prochaine séance de la CLE**

Comme vu précédemment la prochaine séance de la CLE doit permettre la validation du cahier des charges de l'étude « HMUC ». La prochaine séance de la CLE est prévue le mercredi 28 septembre matin.

Le prochain Bureau de la CLE devrait se tenir début octobre (date à définir).

### **5. Informations et questions diverses**

Les membres du Bureau sont informés que l'Agglomération du Choletais souhaite désigner M. SECHET comme nouveau représentant de l'Agglomération au sein de la CLE en remplacement de M. PIET. Une fois cette désignation officialisée, un nouvel arrêté de composition de la CLE sera pris.

En information diverse, M. CHARTIER indique que le comité de gestion de l'eau 79 s'est tenu la veille et que la situation est critique, le bassin du Thouet étant en crise depuis le 22 juillet.

Des échanges portent sur la situation de la retenue du Cébron. M. FOUILLET précise que les syndicats d'eau membres de la SPL des eaux du Cébron ont adapté leurs prélèvements depuis un certain temps. Le SVL privilégiant les prélèvements en Loire et le SMEG l'achat d'eau au complexe de Mervent (Vendée). Toutefois, ce fonctionnement reste fragile.

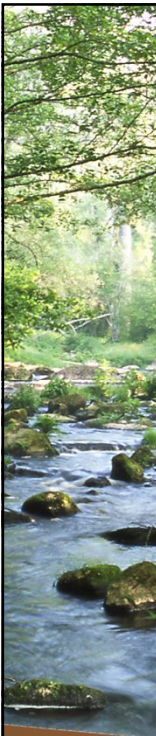
Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les participants de la réunion pour leurs contributions et lève la séance.

## Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



*Bureau de la CLE*

03/08/2022



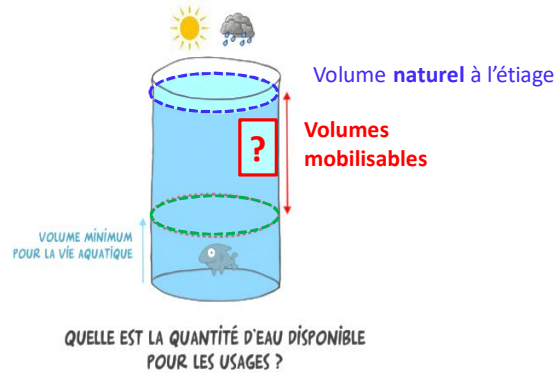
## Ordre du jour

1. **Étude HMUC** : *objet, calendrier, méthode, cahier des charges, ...*
2. Consultation SAGE : *synthèse des retours*
3. Gouvernance SAGE : *portage du SAGE*
4. Préparation prochaine séance de la CLE
5. Informations et questions diverses

## HMUC - Gestion quantitative

1. Étude HMUC

La **gestion quantitative de la ressource en eau** permet de **partager l'eau** naturellement disponible entre les différents usages et les besoins des milieux

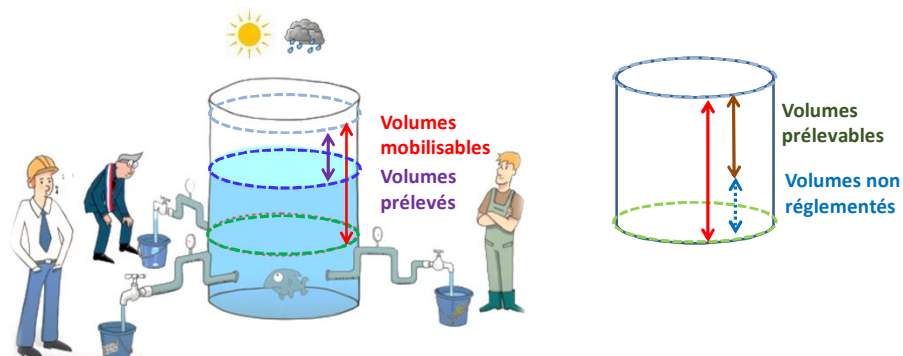


Quel besoin pour les milieux ? Quelle quantité d'eau disponible ? Quels volumes mobilisables ?

## HMUC - Gestion quantitative

1. Étude HMUC

La **gestion quantitative de la ressource en eau** permet de **partager l'eau** naturellement disponible entre les différents usages et les besoins des milieux



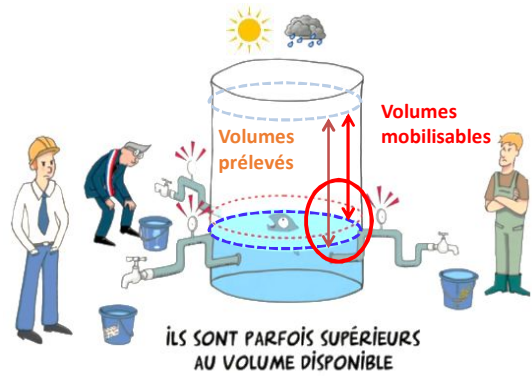
« Volume potentiellement mobilisable » = volume qui peut être mobilisé dans un milieu naturel par l'ensemble des usages au sens large, qu'ils soient réglementés (autorisés ou déclarés) ou non (abreuvement, sécurité civile, ...), qu'ils soient liés à un prélèvement actif ou non (prélèvements diffus).



## HMUC - Gestion quantitative

1. Étude HMUC

La **gestion quantitative de la ressource en eau** permet de **partager l'eau** naturellement disponible entre les différents usages et les besoins des milieux



**Gestion conjoncturelle :**  
anticipation et réduction des impacts des **événements exceptionnels**.

≠

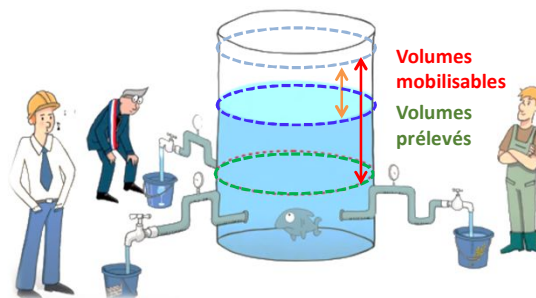
**Gestion structurelle :**  
respect des équilibres 8 années sur 10

Pour tendre vers les objectifs de Bon État des eaux la réglementation française impose la mise en place d'une gestion de l'eau équilibrée et durable et encadre la gestion des pénuries d'eau.

## HMUC - Gestion quantitative

1. Étude HMUC

La **gestion quantitative de la ressource en eau** permet de **partager l'eau** naturellement disponible entre les différents usages et les besoins des milieux



Gestion durable dans un contexte de changement climatique permettant l'atteinte du bon état et la vie aquatique et la pérennité des usages associés à l'eau.

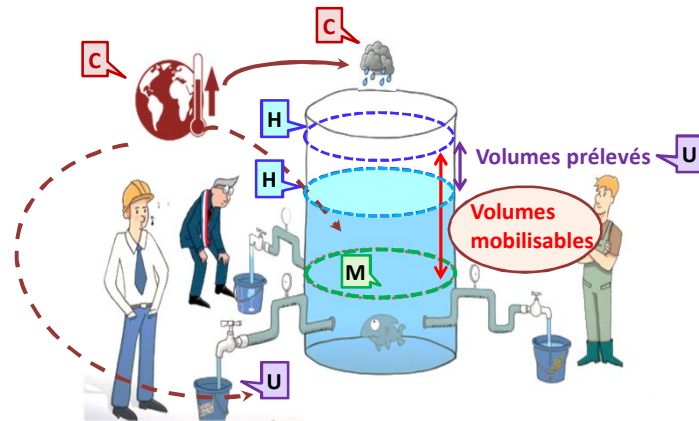
Prise en compte des usages dépendant de la quantité ET de la qualité de l'eau et du milieu comme la production d'eau potable dont les coûts de traitement augmentent si la qualité se dégrade, l'épuration urbaine, la pêche, les usages de sports et de loisirs...

## HMUC - Gestion quantitative

1. Étude HMUC

La **gestion quantitative de la ressource en eau** permet de **partager l'eau** naturellement disponible entre les différents usages et les besoins des milieux

- L'analyse HMUC :



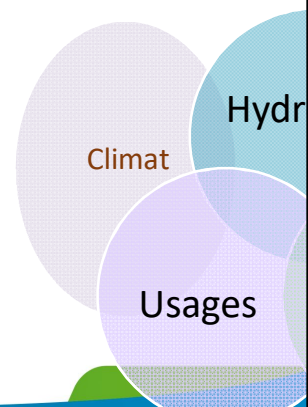
## HMUC - Gestion quantitative

1. Étude HMUC

La **gestion quantitative de la ressource en eau** permet de **partager l'eau** naturellement disponible entre les différents usages et les besoins des milieux

- L'analyse HMUC :

- Permet d'améliorer la connaissance, de dresser **un état des lieux des équilibres quantitatifs** d'un territoire et de sa **sensibilité aux effets du changement climatique**.
- Permet aux territoires de fixer des **objectifs de gestion quantitative** et des **priorités locales** dans une démarche globale d'atteinte des objectifs de bon état des eaux
- Les analyses HMUC ouvrent la possibilité aux territoires **d'adapter localement le cadre de gestion du SDAGE**



## Rappel Appel à Manifestation d'Intérêt HMUC

1. Étude HMUC

BV Thouet retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la réalisation d'analyse HMUC.

Permet un financement à 100% des dépenses entre fin 2022 et début octobre 2024.

Conditions :

- Dépôt demande aide avant le 14 octobre 2022
- Cahier des charges de l'étude doit être validé par la CLE
- Engagement de l'étude en 2022

Dépenses « HMUC » après octobre 2024 : financement AELB à 70% + autres financeurs ? (80%)

## Cahier des Charges HMUC

1. Étude HMUC

Projet de cahier des charges transmis par mail le 28/07 (version de travail)

### OBJET DE LA CONSULTATION :

*Cette étude vise à :*

- Appréhender et traiter des volets hydrologie, milieux, usage, climat et rapprocher et croiser ces quatre volets.
- Évaluer la ressource en eau disponible en vue d'atteindre un équilibre entre les besoins en eau et le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques, nécessaire à l'atteinte des objectifs de bon état au titre de la DCE.
- Proposer des indicateurs et objectifs de gestion.
- Définir des débits écologiques.
- Identifier les lacunes de connaissances et analyser la pertinence des indicateurs actuels (point nodal, gestion crise).
- Proposer si nécessaire ajustement DOE et seuils de gestions de crise. Voir DOEc et valeurs piézométriques.
- Si nécessaire, ajustement des volumes prélevables

## Cahier des Charges HMUC

1. Étude HMUC

### OBJET DE LA CONSULTATION :

#### *Organisation du marché :*

- *Tranche ferme : Phases 1 & 2*
- *Tranche optionnelle : Phase 3*

*Phase 1 : Synthèse et actualisation de l'état des lieux du territoire selon les volets H.M.U.C.,*

*Phase 2 : Diagnostic / Croisement des 4 volets et proposition d'objectifs et indicateurs*

*Phase 3 : Propositions de Débits Objectifs d'Etiage et Volumes Prélevables, et préconisation pour un plan d'actions (contenu à préciser)*

## Cahier des Charges HMUC

1. Étude HMUC

### CONTENU DE LA PRESTATION :

Ainsi, la présente étude doit permettre :

- De caractériser le fonctionnement hydrologique (actuel influencé et désinfluencé, et futur) des masses d'eau du bassin,
- De caractériser les milieux aquatiques et la biodiversité associée, ainsi que les pressions qu'ils peuvent subir et définir leurs besoins en terme de débit,
- D'effectuer un bilan actualisé de tous les prélèvements, rejets et transferts d'eau, et de caractériser la dépendance à l'eau de tous les usages et les potentialités d'économies d'eau,
- D'anticiper l'évolution quantitative prévisible de la ressource et des prélèvements dans un contexte de changement climatique.

## Cahier des Charges HMUC

1. Étude HMUC

### CONTENU DE LA PRESTATION :

#### Phase 1 - ÉTAT DES LIEUX : synthèse et actualisation des éléments H.M.U.C.

- 1° - Une analyse à conduire à l'échelle d'unités homogènes à définir
- 2° - Hydrologie et hydrogéologie : décrire et analyser l'hydrologie influencée et reconstituer l'hydrologie naturelle désinfluencée
  - Comprendre le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique influencé*
  - Reconstituer l'hydrologie naturelle désinfluencée à l'exutoire de chaque unité*
- 3° - Milieux : connaître l'état des milieux aquatiques et analyser leurs besoins
  - Analyser le contexte environnemental*
  - Déterminer des débits écologiques*
  - Définir des niveaux piézométriques minimums*
- 4° Usages - connaître les usages et l'évolution des besoins en eau
- 5°- Climat

## Cahier des Charges HMUC

1. Étude HMUC

### CONTENU DE LA PRESTATION :

#### Phase 2 - Diagnostic / Croisement Hydrologie, Milieux, Usages et Climat et propositions d'objectifs et indicateurs

L'objet du diagnostic est de rapprocher les quatre volets de l'étude HMUC, afin d'en effectuer une analyse croisée et d'être en capacité d'en tirer des conclusions permettant de déterminer les objectifs opérationnels locaux de gestion quantitative et, si nécessaire, les adaptations possibles du SDAGE.

#### Phase 3 – Tranche optionnelle : Proposition de Débits d'Objectifs d'Etiage et de volumes prélevables et préconisations pour un plan d'actions

##### **Contenu à préciser**

- Adapter et compléter les DOE/DOEc
- Définir les volumes prélevables
- Préconisations pour un plans d'actions

## Cahier des Charges HMUC

1. Étude HMUC

### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DE L'ÉTUDE:

Délai d'exécution du marché / calendrier prévisionnel (réunions) : à préciser

#### Suivi de l'étude

Instances chargées de suivre et de valider les résultats de l'étude :

- Un comité technique, constitué spécifiquement, suivra de manière approfondie l'intégralité des travaux,
- Le Bureau de la CLE pré-validera les phases intermédiaires ainsi que les résultats finaux avant validation de la CLE,
- La Commission Locale de l'Eau validera les conclusions définitives de l'étude.

Quelle composition pour le comité technique ?

## Cahier des Charges HMUC

1. Étude HMUC

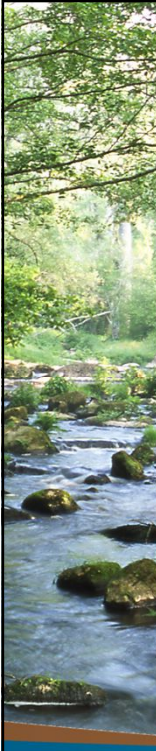
### Cahier des charges :

Remarque générale sur le projet de cahier des charges ?

Projet à diffuser auprès de la CLE et des partenaires pour avis ?

### Chargé de mission « HMUC » :

Recrutement d'un chargé de mission HMUC : approfondissement de thématiques spécifiques, rôle de concertation, coordination, communication, ...



## Ordre du jour



1. Étude HMUC : *objet, calendrier, méthode, cahier des charges, ...*
2. **Consultation SAGE** : *synthèse des retours*
3. Gouvernance SAGE : *portage du SAGE*
4. Préparation prochaine séance de la CLE
5. Informations et questions diverses

## Consultation des assemblées

2. Consultation projet SAGE

**CLE du 15 février 2022** : validation du projet de SAGE

**Consultation du 7 mars au 7 juillet**

218 instances consultées

Présentation du SAGE dans plusieurs collectivités

Autorité environnementale rencontrée le 24 mai

Comité de bassin : avis le 7 juillet -> présentation en commission planification le 16/06

38 avis reçus (délibérations, avis)

## Consultation des assemblées

2. Consultation projet SAGE

| Préfecture   |   |
|--|---|
| Préfet 49  | Avis favorable au projet de SAGE  |
| Comité de bassin   |   |
| Comité debassin Loire-Bretagne   | Avis favorable assorti de 3 réserves et 6 recommandations   |
| Autorité environnementale  |   |
| Autorité environnementale (formation de l'autorité environnementale du CGEDD)                                  | Liste d'observations et recommandations   |
| COGEPOMI   |   |
| Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre Niortaise | Avis favorable assorti de 3 réserves et 3 recommandations   |
| Régions  |   |
| Conseil Régional Pays de la Loire  | Avis favorable sur le projet de SAGE (courrier du 8 juillet)  |
| Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine  | Avis favorable sur le projet de SAGE  |
| Départements   |   |
| Conseil Départemental des Deux-Sèvres  | Avis favorable sur le projet de SAGE assorti d'une mention sur le soutien à l'élevage herbager  |
| Conseil Départemental de la Vienne   | Avis favorable sur le projet de SAGE + point vigilance sur la nécessité d'une structure porteuse  |
| Communautés d'Agglomération / Communautés de communes  |   |
| CA du Bocage Bressuirais   | Avis favorable sur le projet de SAGE + point d'attention sur le coût des études à venir   |
| CA Saumur Val de Loire   | Avis favorable assorti de réserves demandant ajustements dispositions "Documents d'urbanisme"<br>Avis défavorable sur la disposition 25 (délai application compensation 100% artificialisation)<br>Souligne que l'objectif réduction taux étalement non atteignable au vu de la réglementation actuelle |
| Agglomération du Choletais   | Avis favorable au projet de SAGE assorti de réserves (9 dispositions concernées)  |
| CC Thouarsais  | Avis défavorable à la disposition 25 (délai application compensation 100% artificialisation)  |
| CC de l'Airvaudais Val du Thouet   | Avis favorable au projet de SAGE assorti de plusieurs remarques, points de vigilances, demandes, ... en lien avec le développement de la CCAVT  |
| CC du Pays Loudunais   | Avis favorable sur le projet de SAGE  |
| CC du Haut-Poitou  | Avis favorable sur le projet de SAGE  |

## Consultation des assemblées

2. Consultation projet SAGE

| Syndicats                                       |   |
|---|---|
| Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet           | Avis favorable sur le projet de SAGE assorti de remarques et points de vigilance  |
| Syndicat de la Losse                            | Avis favorable sur le projet de SAGE  |
| Syndicat du bassin du Thouaret                  | Avis favorable sur le projet de SAGE  |
| Syndicat d'Eau du Val du Thouet                 | Avis favorable sur le projet de SAGE + rappel que l'étude "transfert nitrates des Lutineaux" révèle un stock de nitrates important dans le sous-sol (difficulté atteinte objectif qualité AEP SAGE)   |
| Syndicat du Val de Loire                        | Avis favorable sur le projet de SAGE assorti de 2 points d'attention en lien avec le captage de Ligaine (niveau eau barrage Ligaine / stock nitrates sous-sol)  |
| SPL des eaux du Cébron                          | Avis favorable sur le projet de SAGE assorti d'une réserve : disposition 35 "plans d'eau BV Cébron" besoin de synergie et stratégie commune, rôle de l'État   |
| Syndicat Mixte d'Aménagement du Seuil du Poitou | Avis favorable sur le projet de SAGE assorti d'une réserve sur la rédaction de la disposition 25  |
| Communes 79                                     |   |
| Argentonnay                                     | Avis favorable sur le projet de SAGE assorti de souhaits sur le maintien des niveaux d'eau et la nécessité de consultation pour les actions sur les barrages  |
| Assais-les-Jumeaux                              | Avis favorable sur le projet de SAGE  |
| Azay-sur-Thouet                                 | Avis favorable sur le projet de SAGE  |
| Beaulieu-sous-Parthenay                         | Avis favorable sur le projet de SAGE  |
| La Forêt sur Sèvre                              | Avis favorable sur le projet de SAGE  |
| Louzy   | Avis favorable sur le projet de SAGE  |
| Commune de Mauléon                              | Avis favorable ("approuve") sur le projet de SAGE   |
| Nueil-les-Aubiers                               | Avis favorable sur le projet de SAGE assorti d'une réserve demandant de rectifier l'oubli de la station d'épuration de Galliance + remarque sur le besoin d'être attentif au dérèglement climatique et de prévoir la préservation et la gestion de l'eau pour les usages locaux |
| Saint-Cyr-la-Lande                              | Avis favorable sur le projet de SAGE  |
| Saint-Pardoux-Soutiers                          | Avis favorable sur le projet de SAGE  |



## Consultation des assemblées

2. Consultation projet SAGE

| Communes 49              |   |
|--------------------------|---|
| Antoigné                 | Avis favorable sur le projet de SAGE  |
| Artannes-sur-Thouet      | Pas de remarques à formuler sur le projet de SAGE   |
| Bellevigne-les-Châteaux  | Avis favorable sur le projet de SAGE  |
| Montreuil-Bellay         | Avis favorable assorti de réserves demandant ajustements dispositions "Documents d'urbanisme"<br>Avis défavorable sur la disposition 25 (délai application compensation 100% artificialisation) |
| Communes 86              |   |
| Chouppes                 | Avis favorable sur le projet de SAGE  |
| Autres                   |   |
| PNR Loire-Anjou-Touraine | Avis favorable sur le projet de SAGE assorti de remarques : nécessité d'une structure porteuse, information sur l'extension du site Natura 2000 de la Loire, ...                                |

Analyse des retours avec les bureaux d'études (août – début septembre)

Propositions de réponses analysées par le Bureau de la CLE fin septembre – début octobre

CLE octobre (quorum) : décision ajustement SAGE -> validation du lancement de l'enquête publique

## Consultation des assemblées

2. Consultation projet SAGE

### Cadrage enquête publique – informations transmises par les services de la Préfecture 79 :

CLE sollicite par courrier M<sup>me</sup> la Préfète 79 pour la mise en enquête publique

-> Dossier complet :

- PAGD, Règlement, Rapport environnemental
- Rapport « consultation » bilan-réponses (avis reçus)
- Rapport de présentation
- Note relative aux textes régissant l'enquête publique

M<sup>me</sup> la Préfète 79 saisit le tribunal administratif pour désignation d'une commission d'enquête (TA dispose de 15 jours pour répondre)

Rédaction de l'arrêté interpréfectoral

*Durée enquête : environ 5 semaines (réglementation demande 30 jours minimum)*

*À partir du dépôt du dossier consolidé, prévoir environ 2 mois pour le démarrage de l'enquête*

## Consultation des assemblées

2. Consultation projet SAGE

### Cadrage enquête publique – informations transmises par les services de la Préfecture 79 :

Siège et lieux de permanences fixés par Préfecture : environ 10-15 permanences dans 6 mairies

Affichage enquête publique : 15 jours avant début enquête

- Panneau « enquête publique » : siège SAGE
- Affichage de l'avis d'enquête dans toutes les mairies par les communes

Publicité : 2 publications dans 2 journaux locaux des 3 départements (= 12 publications)

## Ordre du jour



1. Étude HMUC : objet, calendrier, méthode, cahier des charges, ...
2. Consultation SAGE : synthèse des retours
3. **Gouvernance SAGE : portage du SAGE**
4. Préparation prochaine séance de la CLE
5. Informations et questions diverses

## Portage SAGE Thouet

3. Gouvernance SAGE

05/07/2022 : Réunion Gouvernance Bassin du Thouet

Approbation SAGE prévue en 2023

2023 : Année de transition : fin d'élaboration – début mise en œuvre du SAGE

Sans structure de bassin au 1<sup>er</sup> janvier 2023, proposition de poursuivre le co-portage actuel « SMVT-CASVL » sur une phase transitoire (2023).

Proposition de mise en place de nouvelles conventions (co-portage et contributions solidaires) revues pour être en cohérence avec la mise en œuvre du SAGE.

Ajustements des éléments financiers « 2023 »\*, « 2024 », voire « 2025 » du portage du SAGE

- > mise en place de moyens « progressifs » / montant « plafond » par EPCI
- > proposition de nouvelles conventions pour chaque EPCI

\* : 2023 ajustement fonction de l'hypothèse d'approbation du SAGE (juin 2023 ?)

## Ordre du jour



1. Étude HMUC : objet, calendrier, méthode, cahier des charges, ...
2. Consultation SAGE : synthèse des retours
3. Gouvernance SAGE : portage du SAGE
4. **Préparation prochaine séance de la CLE**
5. Informations et questions diverses

## Échéances futures du SAGE

4. CLE

Séance de la CLE, fin septembre-début octobre pour la validation du cahier des charges HMUC (dépôt demande aide avant le 14 octobre)

Séance Bureau de la CLE début octobre pour analyse des retours de la consultation du SAGE  
-> propositions de réponses à proposer à la CLE



## Ordre du jour



1. Étude HMUC : objet, calendrier, méthode, cahier des charges, ...
2. Consultation SAGE : synthèse des retours
3. Gouvernance SAGE : portage du SAGE
4. Préparation prochaine séance de la CLE
5. **Informations et questions diverses**

## Composition CLE

Information transmise par l'Agglomération du Choletais : Souhait de remplacer M. PIET par M. SECHET au sein de la CLE (courrier en cours d'envoi)

-> Nouvel arrêté de composition de la CLE à venir

